

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Raphaël Teyssier, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Val-Saint-François, que le Règlement numéro 2020-06 intitulé Règlement numéro 2020-06 déterminant les modes de publication des avis publics de la MRC du Val-Saint-François a été adopté à la séance du Conseil, le mercredi 16 septembre 2020.

En vertu de ce règlement, les modalités de publication des avis publics sont établies comme suit :

- Par affichage au centre administratif de la MRC du Val-Saint-François
- Par publication sur le site internet de la MRC du Val-Saint-François

Néanmoins, la MRC du Val-Saint-François conserve la possibilité d'afficher ponctuellement des avis publics dans les municipalités locales de son territoire ou de les publier dans les journaux, si elle le juge nécessaire.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond ou en communiquant au 819 826-6505, poste 24.

Donné à Richmond, ce 21 septembre 2020.



Raphaël Teyssier
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 433 CM)

Je soussigné Liane Boisvert, directeur(trice) général(e) ou greffier(ière) de la Municipalité de St-Bas-de-Brumpton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public pour l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2020-06 déterminant les modes de publication des avis publics de la MRC du Val-Saint-François, aux endroits fixés par le conseil, le 1^{er} octobre 2020 entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} octobre 2020.

SCEAU



Directeur(trice) général(e) ou Greffier(ière)